



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20221129-2022-190-DE
Date de télétransmission : 29/11/2022
Date de réception préfecture : 29/11/2022

Publié le
29 NOV. 2022

N°2022- 190

Conseil municipal
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi seize novembre à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi dix novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Convention de réservation de logements suite au réaménagement de prêts souscrits par la SCIC HLM IDF Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Rapporteur : L. NGANDE

Direction : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

Service : Service travaux des assemblées

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjoint(e)s au Maire,**
M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, M. SUDRE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseiller(e)s municipales / municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne pouvoir à Mme AMAR), Mme CARPE (donne pouvoir à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne pouvoir à M. PICOT), Mme SAILLAND (donne pouvoir à Mme PARLOUAR), Mme DONATIEN, Mme ADOMO (donne pouvoir à M. SOLARO), M. FAUTRE

Secrétaire de séance : H. RIBEIRO

Nombre de membres en exercice :49

Nombre de membres présent(e)s :42

Nombre de procurations :5

Nombre de votant(e)s :47

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Direction de l'Habitat
Séance du conseil municipal du 16 novembre 2022
J.L

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2252-1, L 2252-2, L 2252-5 et R 2252-5 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L 312-3, L 312-4-1, L 441-1, R 431-57, R441-5 et R441-6 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2018 confirmant la garantie à hauteur de 50 % des emprunts destinés à financer l'opération « Résidence La Planchette », opération d'acquisition de 197 logements locatifs sociaux sis 11, rue du Cimetière, 149-157, avenue Roger Salengro et 2-4 Ter, Rue de la Planchette à Champigny-sur-Marne, réalisée par la SCIC d'HLM IDF Habitat, sise 59 avenue Carnot à Champigny-sur-Marne ;

Vu les emprunts n°0461317 et n°0461316, souscrits par la SCIC d'HLM IDF Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu l'avis émis par la 2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi - Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat - Tourisme en date du mercredi 9 novembre 2022;

Vu l'avis émis par la 1^{ère} commission : Finances - Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles technologies en date du mercredi 9 novembre 2022 ;

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignation de mettre en place une mesure d'allongement et une diminution de la marge sur index d'une partie de la dette des organismes de logement social.

Considérant l'acceptation de la SCIC d'HLM IDF Habitat de souscrire à cette proposition d'aménagement de prêts par délibération de son conseil d'administration du 3 mai 2018.

Considérant que la réalisation de cette opération de réaménagement de prêts était subordonnée à la confirmation des garanties d'emprunts par la Commune de Champigny-sur-Marne.

Considérant que la SCIC d'HLM IDF Habitat a sollicité la commune par courriers en date des 27 juin et 8 août 2018 pour demander la confirmation des garanties communales à la suite du réaménagement de prêts.

Considérant que la commune de Champigny-sur-Marne a confirmé sa ~~garantie d'emprunts~~ à hauteur de 50 % pour l'opération « Résidence La Planchette » par délibération du 26 septembre 2018.

Considérant que la SCIC d'HLM IDF Habitat s'engage à mettre à disposition de la Commune un total de 14 logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie d'emprunts.

Considérant que cet accord est formalisé par la convention dont le projet est soumis au présent Conseil Municipal.

Monsieur le Maire, Monsieur Michel DUVAUDIER, Monsieur Christian FAUTRE et Madame Chrysis CAPORAL, membres du Conseil d'Administration de la SCIC d'HLM IDF Habitat, ne participent ni au débat ni au vote.

après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Mme CAPORAL, M. DUVAUDIER, M. Le Maire, membres du Conseil d'Administration de la SCIC d'HLM IDF Habitat, n'ont pas pris part au vote

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention de réservation du contingent communal ci-annexé.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de réservation du contingent communal intervenant entre la SCIC d'HLM IDF Habitat et la Commune de Champigny-sur-Marne.

POUR EXTRAIT CONFORME



Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller Régional d'Ile-de-France